



Procès Verbal du Conseil municipal Séance du 15 Mai 2023

L'an 2023, le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. LARUE Olivier à M. RICOT Thierry

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. GRUDE Pierre-Alexandre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 10/05/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. RICOT Thierry

Ordre du jour

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2023DEL17

Aide sociale - 2023DEL18

Désaffectation et aliénation de chemins ruraux après enquête - 2023DEL19

Budget mairie | Décision modificative Participation SCIC - 2023DEL20

Tarifs Assainissement - 2023DEL21

Convention d'occupation pour la relève des compteurs d'eau potable - 2023DEL22

Convention de compensation financière dans le cadre de l'accueil de loisirs - 2023DEL23

5 allée Hermitage | Rachat poêle à granulés et loyer - 2023DEL24

Projet Rénovation énergétique | Choix maître d'œuvre - 2023DEL25

Fonds départemental d'investissements durables | Convention avec le Département de la Sarthe - 2023DEL26

Le conseil municipal arrête le procès verbal de la séance du 13 mars 2023

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

réf : 2023DEL17

NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
DIA	-	Parcelle ZD85 14 rue de la Paturière	-
DIA	-	Parcelle AB92 7 rue Nationale	-
Devis	FONDASOL	Assainissement Station Etude géotechnique	13 526€
Devis	ARTISAV	Mairie Chaudière	2 400€
Devis	PRECHAIS	14 rue Nationale Douche	4 932€
Devis	PRECHAIS	14 rue Nationale Sanitaires	1 325€
Devis	ADEQUAT	Licence Antivirus BITDEFENDER 1 an 7 postes	429€
Devis	BOUCHER	Epicerie Aménagement accès	4 304€
Devis	BOUCHER	Epicerie Allée piétonne bas du terrain	2 809€
Devis	KASTELL	Fleurissement	540€
Devis	MICROSEPT	Restaurant scolaire Contrat d'analyses	520€
Devis	CCI	Subvention Maintien dernier commerce	1 344€
Devis	GENETAY	Fleurissement	329€
Devis	LEPAGE	Fleurissement	66€
Devis	NORME STYLE	Technique Vêtements travail	334€
NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
Devis	OKI	11 novembre	981€
Devis	CFPPA	Formation Conduite tracteur épaveuse	369€
Devis	LPA	Epicerie Enseigne	4 183€
Devis	SERRES JULIE	Fleurissement	136€
Devis	SOSAREC	Amiante	924€
Devis	MG	4 et 5 allée Hermitage Portes garages	3 689€
Devis	MG	Epicerie bar	2 842€
Devis	MG	Epicerie bar	1 144€
Devis	WALLE	Cimetière fouille 3 emplacements	3 660€
Devis	BERGER LEVRAULT	Dossiers urbanisme	127€
Devis	MONTRIEUX	Zone humide Reconstitution par compensation	6 300€
Devis	HMTTP	Zone humide Reconstitution par compensation	5 532€
Devis	CAAHMRO	Zone humide Reconstitution par compensation	1 114€
Devis	MG	1 Grande rue Porte placard	187 €
Devis	CHOISNET	Eglise Pigeons	784 €

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Aide sociale

réf : 2023DEL18

Vu l'avis de la commission sociale,

Le maire propose au conseil municipal d'accorder une aide de 516 € pour un impayé d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'accorder l'aide sociale ci-dessus et demande à la commission sociale d'échanger avec l'assistante sociale pour la mise en place d'un accompagnement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Désaffectation et aliénation de chemins ruraux après enquête

réf : 2023DEL19

Vu la délibération du 30/01/2023 portant enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux dits de la Culetterie et de la Rougerie en vue de leurs cessions,

Vu l'enquête publique du 14 au 29 mars 2023,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée et l'avis favorable du commissaire-enquêteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte :

- de désaffecter les chemins ruraux de la Culetterie (437 m²) et de la Rougerie (775 m²) en vue de leurs cessions.
- de fixer le prix de vente desdits chemins à 1 € du m². Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquereurs.
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété.
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Budget mairie | Décision modificative Participation SCIC

réf : 2023DEL20

Vu l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil municipal du 13/03/2023 approuvant le budget primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L1612-1, L1612-9 et L1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement, il convient notamment de réaliser les modifications suivantes.

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre 23	Immobilisations en cours	- 10 000 €
Chapitre 26	Participations	+ 10 000 €

La décision modificative est détaillée en annexe de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'approuver la présente décision modificative.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs Assainissement

réf : 2023DEL21

Vu l'avis de la commission finances,

Le maire propose au conseil municipal de nouveaux tarifs pour le service d'assainissement.

Les tarifs seront de nouveau étudiés dans les prochains mois pour participer au financement de la construction de la nouvelle station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité atteinte, décide de l'application de nouveaux tarifs à partir du 1er juillet 2023 :

- Taxe de raccordement à 1 200,00 €.
- Forfait sur le branchement à 20 €.
- Forfait sur le m³ d'eau consommé à 0,80 €.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention d'occupation pour la relève des compteurs d'eau potable

réf : 2023DEL22

Vu la délégation de service public du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Sarthe et Loir qui confie à VEOLIA la gestion du service de production et de distribution d'eau potable sur la commune de Crosnières et prévoit le déploiement de solutions de télérelevé des compteurs d'eau (confié à BIRDZ par VEOLIA),

Considérant que ces équipements (autonomes, de petite taille et non raccordés au réseau électrique) sont des relais permettant de récupérer le signal (index de consommation et alertes fuite ou gel) émis par des compteurs qui ne transmettent pas directement leur information sur le réseau de télécommunication.

Considérant que BIRDZ est susceptible d'installer une passerelle qui permettra de collecter l'ensemble des données émises par les compteurs d'eau, et par ces relais, si le besoin est confirmé sur la commune. Il y aura nécessité d'identifier un site et d'étudier la possibilité d'y implanter cette passerelle. Ces sites et candélabres ne pourront être identifiés qu'après l'installation et/ou le renouvellement de l'ensemble des compteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer les conventions d'occupation du domaine public avec BIRDZ pour l'installation de passerelle TELEO (appareils de télérelève) et l'installation de répéteurs. Les conventions sont établies pour une durée de 10 ans et reconductibles tacitement par période de 2 ans.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de compensation financière dans le cadre de l'accueil de loisirs

réf : 2023DEL23

Vu l'organisation de l'accueil de loisirs par l'association Familles rurales de Bazouges-Cré-sur-Loir

pour la commune de Crosnières dans la salle polyvalente de Bazouges les mercredis, petites et grandes vacances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer une convention avec les communes de Bazouges-Cré-sur-Loir et la Chapelle d'Aligné prévoyant une participation à hauteur de 1 000 € par an à compter de l'exercice 2023.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

5 allée Hermitage | Rachat poêle à granulés et loyer

réf : 2023DEL24

Vu l'avis de la commission économie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, du rachat du poêle à granulés du locataire en partance au 5 allée de l'Hermitage pour un montant de 1 500 €. Il fixe également le loyer mensuel du nouveau locataire à 470 € à compter du 1er mai 2023.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Projet Rénovation énergétique | Choix maître d'œuvre

réf : 2023DEL25

Le maire propose au conseil municipal de reporter cette délibération à la prochaine réunion

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Fonds départemental d'investissements durables | Convention avec le Département de la Sarthe

réf : 2023DEL26

Vu la création d'un fonds territorial d'investissements durables, par le conseil départemental, afin de soutenir les communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

La commune peut prétendre à une enveloppe globale de subvention de 21 280 € avec un taux départemental maximal de 80%.

Cette aide financière pourrait accompagner le projet Rénovation énergétique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'approuver le projet d'investissement Rénovation énergétique et d'autoriser le maire à signer une convention et solliciter une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 21 280 €.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 21:15

En mairie, le 24/05/2023

Le maire

Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance

M. RICOT Thierry